



Guide de la **rentrée** **2019 - 2020**

enfance • jeunesse • éducation • loisirs





[PedT]

Le Projet éducatif de Territoire

Sommaire

Temps d'enseignement 2

Vacances scolaires 3

Accueil péri-scolaire 4

Restauration scolaire /
Portail famille 6

Mercredi et samedi 8

Les Accueils de Loisirs 10

Informations pratiques 12

Guide loisirs 14

- . ateliers artistiques
- . piscine
- . cmem
- . bibliothèque

- ◆ Les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs...) se sont réunis pour parler de l'enfant, de son rythme, de ses activités, de sa journée ...et ont choisi ensemble de construire un projet commun. Ce projet permet à chaque adulte de jouer son rôle auprès de l'enfant et de lui proposer des temps d'enseignement, des temps d'activités, de repos... organisés dans la journée en veillant au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.
- ◆ Ce sont des objectifs, des moyens et des équipes au service des enfants.

Adapter le fonctionnement adulte au besoin de l'enfant :

- ◆ Mettre en place une organisation structurante avec des adultes référents auprès des enfants.
- ◆ Aménager les espaces afin de les adapter aux besoins spécifiques du public et/ou de l'activité.
- ◆ Aménager la journée de l'enfant pour être au plus près de ses besoins.

Favoriser les conditions de la réussite éducative :

- ◆ Promouvoir la valorisation de l'enfant.
- ◆ Développer l'esprit critique, l'ouverture sur le monde.
- ◆ Favoriser la démarche participative des publics accueillis (parents /enfants).

Assurer la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et les acteurs du projet :

- ◆ Mise en place de temps de concertation entre les différents acteurs (parents, enseignants, acteurs éducatifs...).
- ◆ Écrire un projet de territoire commun aux différents acteurs.
- ◆ Mettre en place des activités passerelles en lien avec les besoins repérés

Édito

Chers parents Seclinois,

L'heure des vacances estivales approche et pourtant vous avez déjà dans les mains le guide de la rentrée 2019/2020. Une année scolaire se prépare bien à l'avance et nos équipes municipales s'y sont employées avec sérieux et enthousiasme pour proposer cet outil utile à tous les parents. Il vous précise toutes les informations concernant le temps scolaire et périscolaire, la restauration, les accueils de loisirs et les diverses activités proposées par nos services municipaux (piscine, CMEM, ateliers artistiques, bibliothèque).

La Ville poursuit l'objectif clair d'offrir les meilleures conditions éducatives aux jeunes Seclinois et investit constamment pour toujours mieux accueillir les élèves. L'attachement de Seclin à l'éducation passe aussi par le déploiement d'outils numériques avec l'équipement de tableaux et tablettes dans les classes. Cet été et prochainement, des travaux seront effectués comme l'aménagement de la cour ou des abords des écoles Jacques-Duclos et Paul-Langevin, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Paul-Langevin, le changement de menuiseries à l'école La Fontaine et une étude pour la rénovation de l'école Marie-Curie/Louise-Michel.

Seclin dispose d'une base solide en matière d'éducation grâce notamment à son Projet Educatif De Territoire (PEDT- voir ci contre) mis en place avec l'Education nationale et les acteurs de la vie éducative (parents, enseignants, professionnels de l'enfance...). La ville s'implique aussi à travers l'intervention de Dumistes, professeurs de musique du CMEM, toute l'année, auprès des élèves de maternelle et élémentaire. Mais aussi à travers les classes de découverte à la montagne pour tous les élèves en CM2, la remise d'un livre en fin d'année à chaque écolier, etc...

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce guide et vous souhaite un bel été 2019.



Bernard DEBREU
Maire de Seclin
Vice-Président de la MEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Debreu'.

Temps d'enseignement...

Groupe scolaire Paul-DUROT



École maternelle

8h30-11h45 / 13h45-16h30



École élémentaire

8h30-11h45 / 13h45-16h30

Groupe scolaire Centre-Ville et quartier des Aviateurs



École maternelle Jacques-Duclos

8h30-11h45 / 13h45-16h30



Ecole maternelle La Fontaine

8h25-11h25 / 13h25-16h25



Ecole élémentaire Paul-Langevin

8h30-11h30 / 13h30-16h30



Ecole élémentaire Jules-Verne

8h30-11h30 / 13h30-16h30

... et vacances scolaires

Groupe scolaire du quartier la Mouchonnière



École maternelle Marie-Curie / Louise-Michel
8h25–11h25 / 13h25–16h25



École élémentaire Adolphe-Dutoit
8h30–11h30 / 13h30–16h30

Vacances scolaires 2019-2020

Rentrée scolaire	lundi 2 septembre
Vacances d'automne	du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre
Vacances de fin d'année	du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier
Vacances d'hiver	du samedi 15 février au lundi 2 mars
Vacances de printemps	du samedi 11 au mardi 27 avril
Pont de l'Ascension	du mercredi 20 mai au lundi 25 mai
Vacances d'été	samedi 4 juillet



Accueil péri-scolaire

L'accueil péri-scolaire a pour fonction d'accueillir les enfants scolarisés à compter de 7h et jusqu'à 19h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Proposé dans chaque école, cet accueil s'adresse uniquement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

Des autorisations de fréquentation temporaire peuvent être envisagées pour des situations particulières. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le service des affaires scolaires à l'hôtel de ville.

Goûter

Durant l'accueil périscolaire du soir, les enfants ont un **goûter** composé de pain, yaourt, fruits, gâteaux en alternance. Ils ont le choix entre chocolat, miel ou confiture... La boisson est de l'eau (pour le bien des enfants, aucune boisson sucrée n'est proposée).

Activités

Les enfants ont la possibilité de **jouer, pratiquer des activités ou encore se reposer**. Les enfants peuvent également **faire leurs devoirs**, accompagnés par les animateurs. Ils ont ainsi l'opportunité de faire leur travail de lecture, ou de leçon avant de rentrer à la maison.

Important

Il est à noter que seules les personnes majeures indiquées sur la fiche signalétique sont autorisées à reprendre l'enfant. Tout changement doit être signalé officiellement au service des affaires scolaires. Une pièce d'identité est systématiquement demandée par les agents qui ont des consignes strictes à respecter, et ce, pour la sécurité des enfants.

Inscription

Une fiche signalétique est à rendre aux affaires scolaires accompagnée d'une attestation

- ♦ de l'employeur précisant les jours et horaires de travail des parents,
- ♦ du quotient familial (à renouveler en janvier et à chaque changement de situation).

Réservation

Sur le portail famille, ou au service des affaires scolaires, **la réservation est obligatoire** avant le 25 de chaque mois pour le mois suivant et rectifiable jusqu'à la veille. La facturation et l'accueil des enfants s'effectuent sur la base des réservations. Les enfants non prévus ne pourront être pris en charge. Pour toute annulation de réservation après facturation, un certificat médical doit être présenté.



Tarifs QF	Forfait matin et soir	Matin 7h / 8h30	Soir 16h30 / 19h
0 à 153	2.90	1.00	2.00
154 à 369	3.30	1.20	2.45
370 à 499	3.40	1.50	2.60
500 à 534	3.40	1.50	2.60
535 à 700	3.90	1.50	2.90
701 à 800	4.40	1.80	2.90
801 à 1000	4.40	2.00	2.90
1001 à 1200	4.60	2.00	3.10
+ 1200 et enfant du personnel hors commune	4.60	2.00	3.10
extérieur à la commune	8.20	3.60	5.10

Restauration scolaire

La Ville dispose d'une restauration collective. La cuisine centrale se situe au restaurant scolaire Paul-Langevin. Elle confectionne les repas sur place et se charge de livrer (livraison chaude) chaque jour dans les 3 cuisines satellites :

- ◆ restaurant Adolphe-Dutoit
- ◆ restaurant Paul-Durot
- ◆ restaurant Jacques-Duclos

Retrouvez le menu du mois sur :

- www.ville-seclin.fr,
- le portail famille,
- l'Hebdo.

Ce menu est validé par une diététicienne. Des produits bio, locaux, sont proposés. En cas d'allergie alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place (renseignements au service affaires scolaires – tarif particulier pour la surveillance du panier repas)

Inscription

L'inscription s'effectue par la fiche signalétique, à remettre au service affaires scolaires accompagnée d'un justificatif de domicile et de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales reprenant votre Quotient Familial afin de déterminer votre tarif. *(Attestation à renouveler en janvier et à chaque changement de situation)*

Réservation

Les repas sont à réserver obligatoirement – soit par le portail famille avant le 25 de chaque mois pour le mois suivant, soit directement au service affaires scolaires. En cas d'absence : appeler le service affaires scolaires (03.20.62.91.15) pour annuler le repas, le montant sera déduit. Après facturation un certificat médical sera demandé. Aucun enfant ne sera accepté sans la fiche signalétique remplie et sans réservation.

Encadrement

Pour les enfants fréquentant la restauration scolaire, un accueil est proposé dès la fin de la classe. Des activités de détente, ou des jeux sont mis en place avant ou après le temps du repas. Des équipes éducatives aident les enfants à la prise du repas. Chaque enfant est sollicité pour goûter aux différents aliments qui lui sont proposés. Renseignements au service enfance jeunesse insertion.

Tarifs

QF	Repas	Surveillance du panier repas*
	A compter du 8 juillet 2019	
0 à 153	0.46	0.29
154 à 369	1.22	0.56
370 à 499	1.33	0.56
500 à 534	1.33	0.56
535 à 700	2.24	0.90
701 à 800	2.55	1.12
801 à 1000	2.65	1.22
1001 à 1200	2.86	1.22
+ 1200 et enfant du personnel horscommune	3.06	1.22
extérieur à la commune	4.28	1.68



Comment se connecter ?

A partir du site de la ville www.ville-seclin.fr :
cliquer sur la bannière portail famille,
ou à l'adresse suivante : <https://portailfamille.ville-seclin.fr>.

INSCRIPTION

- ◆ Si vous n'avez aucun enfant inscrit, au dépôt de la fiche signalétique au service affaires scolaires, le service vous fournira votre code.
- ◆ Si vous avez déjà reçu des factures de restauration, votre numéro de dossier se compose des quatre derniers chiffres du numéro présent sur la facture.
- ◆ Si vous êtes déjà utilisateur du portail, vous devez remplir les champs « nom utilisateur » et « mot de passe » puis cliquer sur « se connecter ».
- ◆ Si ce n'est pas le cas, cliquez sur « inscrivez-vous » et suivez les étapes :

étape 1 : Remplissez les différents champs, votre adresse e-mail (celle renseignée sur la fiche signalétique). Cliquez sur « enregistrer » pour passer à l'étape suivante.

étape 2 : Inscrire le numéro de dossier et le nom de dossier « enregistrer ».

étape 3 : Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cochez la case « j'ai lu et j'accepte... » et cliquez sur « accepter ».

étape 4 : Si les informations sont exactes, vous pouvez cliquer sur « valider mon inscription ». Vous recevez un courriel pour activer votre compte.

ACCUEIL DU PORTAIL

La page d'accueil contient 5 modules :

- 1- **Mon dossier** : toutes les informations concernant votre dossier (l'école d'affectation, composition de la famille...)
- 2- **Inscription** : les inscriptions de vos enfants aux différentes activités.
- 3- **Planning** : pour effectuer toutes les réservations
- 4- **Facturation** : vos factures que vous pouvez régler en ligne
- 5- **Messagerie** : vous permet de communiquer avec le service.
- 6- **Actualités** : accès aux actualités de la page Accueil.

RÉSERVER LES ACTIVITÉS

- ◆ Sur la page d'accueil sélectionnez le module « planning ».
- ◆ Sélectionnez le mois. Vous pouvez sélectionner, à droite, soit l'affichage du planning par enfant ou par activité
- ◆ Cliquez sur modifier, cochez les cases souhaitées, cliquez sur enregistrer.
- ◆ Cliquez sur « terminer les modifications », bannière orange à droite, votre panier est créé.
- ◆ Cliquez sur « terminer » pour valider définitivement vos réservations. Vous recevez alors un mail de confirmation de commande.

Attention, vos réservations, une fois confirmées ne sont plus modifiables.

En cas de modification veuillez appeler ou vous rendre au service affaires scolaires.

Mercredi 3/12 ans

En fonction de leur âge et lieu de scolarisation, les enfants seclinois de 3 à 12 ans peuvent être accueillis en Accueil de Loisirs :

Accueil	Public	Horaires d'accueil	
Enfants scolarisés en école maternelle			
La Ribambelle (école Marie-Curie)	Enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle*	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	Possibilité d'accueil péri-AL de 7h à 8h45 et de 17h15 à 19h.
Enfants scolarisés en école élémentaire			
La Farandole (école P.-Langevin).	Enfants des écoles Paul-Langevin et Jules-Verne Enfant non scolarisés dans les écoles publiques de Seclin Enfant fréquentant l'accueil péri-AL (avant 8h45 et après 17h15)	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	Possibilité d'accueil péri-AL de 7h à 8h45 et de 17h15 à 19h.
Carrefour de l'amitié Espace communal de Burgault	Enfants scolarisés à l'école Paul-Durot ou habitant dans les quartiers Burgault et Martinsart.	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	
Jeun'espace Espace communal de La Mouchonnière	Enfants scolarisés à l'école Adolphe-Dutoit ou habitant dans le quartier la Mouchonnière		

* attestation des employeurs précisant les jours et heures travaillés à présenter obligatoirement à l'inscription

A NOTER : Les enfants pratiquant une activité municipale ou associative le mercredi sont autorisés à quitter l'accueil à titre exceptionnel en début d'après midi. Les départs et arrivées ont alors lieu entre 13h et 13h30 sur le site. Une demande écrite doit être adressée au service enfance-jeunesse-insertion. Attention, la facturation se fait à la journée complète.

Pour chaque accueil et chaque mois, le **responsable légal doit obligatoirement réserver**. Les coupons de réservation mensuels doivent impérativement être rendus, au plus tard, le dernier mercredi du mois qui précède la fréquentation à l'accueil.

Ces coupons sont à retirer et à rendre signés par le responsable légal sur le site de l'accueil ou au service enfance-jeunesse-insertion au château Guillemaud.

Ces coupons sont également téléchargeables sur le site : www.ville-seclin.fr, rubrique « enfance jeunesse », onglet « rentrée 2019 : les temps de l'enfant ».

Tarifs

QF	Mercredi journée + repas
0 à 153	1.64
154 à 369	2.64
370 à 499	2.79
500 à 534	2.81
535 à 700	3.78
701 à 800	4.11
801 à 1000	4.45
1001 à 1200	5.02
+ 1200 et enfant du personnel hors commune	5.48

Mercredi et samedi 12/17 ans

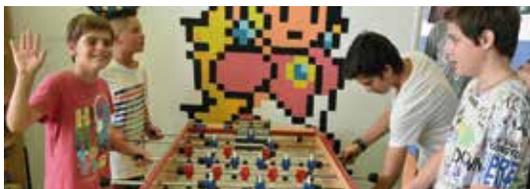
Samedi 6/12 ans

Pour les jeunes seclinois
de 14h à 19h
(hors vacances scolaires)
au Foyer Gérard Philippe

◆ de 14h à 17h : activités loisirs

Accueil échelonné de 14h à 14h30

- ◆ Les jeunes sont accueillis autour d'activités variées, en fonction de leurs envies et projets : activités sportives (tournois, sorties vélo, piscine...) et culturelles (graff, visites culturelles, cinéma...).
- ◆ Départ échelonné à partir de 17h



◆ de 17h à 19h : accueil libre

Information et orientation
Echanges autour d'un billard, d'un baby-foot, ping-pong, jeux de société, ...
Construction de projets (soirées à thème, mini-séjours, évènements, ...)

Inscription sur place
ou au service-enfance-jeunesse-insertion

Tarifs

QF	Carte jeunes *
0 à 153	3.00
153.01 à 369	5.00
370 à 499	5.00
500 à 534	5.00
534.01 à 600	7.00
601 à 610	7.00
+ 610	10.00

* cotisation annuelle de septembre à août

de 14h à 17h

(hors vacances scolaires)

à Jeun'Espace

Espace communal Mouchonnaière

- ◆ Les enfants sont accueillis autour d'activités de découvertes et de loisirs (projets thématiques / participation aux manifestations du quartier / sorties musée, cinéma, piscine, parcs... / ateliers bois, cuisine, musique...).

Inscription sur place



Tarifs

QF	Samedi 1/2 journée
0 à 153	0.59
154 à 369	0.71
370 à 499	0.73
500 à 534	0.74
535 à 700	0.77
701 à 800	0.78
801 à 1000	0.90
1001 à 1200	1.08
+ 1200 et enfant du personnel hors commune	1.21

Accueil de Loisirs pendant

Enfants 3-12 ans :

[enfants scolarisés]



Horaires d'accueil

- ◆ le matin : entre 8h45 et 9h30
- ◆ le soir : entre 16h45 et 17h15

Accueil péri-AL (à partir de 7h jusqu'à 8h45 et de 17h15 à 19h) possible pour les enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle (présentation des attestations employeurs obligatoire à l'inscription).



Inscription

- ◆ au service des affaires scolaires à l'hôtel de ville
- ◆ sur le portail famille

Se munir :

- ◆ du dernier justificatif de n° d'allocataire CAF
- ◆ d'un justificatif de domicile

Afin de garantir un accueil de qualité, il est indispensable d'avoir des effectifs prévisionnels fiables.

À ce titre, aucune inscription ne sera acceptée en dehors des dates établies.



Facturation

La facturation s'établit par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.

Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne sera pas prise en compte.



Jeunes 12-17 ans :

Deux formules au choix :

A la journée

- ◆ Accueil échelonné entre 8h45 et 9h30
- ◆ Départ échelonné entre 17h et 18h

Inscription au service affaires scolaires ou sur le portail famille.

Facturation par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.

Les jeunes ne peuvent pas être accueillis sans dossier complet. Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne sera pas prise en compte.

A l'après-midi

proposé uniquement aux Seclinois

- ◆ Accueil échelonné entre 13h30 et 14h
- ◆ Départ échelonné entre 17h et 18h

Dossiers d'inscription à retirer dans les structures jeunesse, au château Guillemaud et au collège Jean-Demilly.

Autorisation parentale obligatoire.

En cas de sortie, les horaires seront précisés sur place.

Facturation par demi-journée en fonction des présences.



Renseignements :

Service Enfance Jeunesse Insertion
tél : 03.20.62.94.42

www.ville-seclin.fr
rubrique «enfance-jeunesse»

INFORMATIONS

Accueils de loisirs 2019-2020

Accueil des enfants	Inscriptions Seclinois	Pré-inscriptions extérieurs
Automne 2019		
du lundi 21 au jeudi 31 octobre	du mercredi 18 septembre au mercredi 2 octobre	jeudi 3 et vendredi 4 octobre
Hiver 2020		
du lundi 17 au vendredi 28 février midi	du mercredi 15 au mercredi 29 janvier	jeudi 30 et vendredi 31 janvier
Printemps 2020		
du mardi 14 au vendredi 24 avril midi	du mercredi 11 au mercredi 25 mars	jeudi 26 et vendredi 27 mars
Été 2020		
du lundi 6 juillet au vendredi 21 août midi	du samedi 16 mai au mercredi 3 juin (juillet-août) du mercredi 17 au mercredi 24 juin (août)	jeudi 4 et vendredi 5 juin

Tarifs

QF	Accueil de Loisirs 1/2 journée	Accueil de Loisirs journée + repas	Forfait 5 jours 5 jours d'accueil + 5 repas	Accueil Péri AL		
				matin et soir	Matin 7h / 8h45	Soir 17h15 / 19h
0 à 153	0.59	1.64	8.20	2.90	1.00	2.00
154 à 369	0.71	2.64	13.20	3.30	1.20	2.45
370 à 499	0.73	2.79	13.95	3.40	1.50	2.60
500 à 534	0.74	2.81	14.05	3.40	1.50	2.60
535 à 700	0.77	3.78	18.90	3.90	1.50	2.90
701 à 800	0.78	4.11	20.55	4.40	1.80	2.90
801 à 1000	0.90	4.45	22.25	4.40	2.00	2.90
1001 à 1200	1.08	5.02	25.10	4.60	2.00	3.10
+ 1200 et enfant du personnel hors commune	1.21	5.48	27.40	4.60	2.00	3.10
extérieur à la commune	5.59	15.46	77.30	8.20	3.60	5.10

PRATIQUES

Accueil de l'enfant

- ◆ Seuls les parents ou les personnes désignées (sur la fiche signalétique) sont habilités à reprendre l'enfant (une pièce d'identité peut être demandée). Les agents ont des consignes strictes à appliquer, merci de les respecter.

Assurance

- ◆ La Ville est assurée en responsabilité civile pour toutes les activités mises en place. Il est cependant vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance « accidents / risques extra-scolaires » (voir assurance habitation) au profit des enfants inscrits dans les différentes structures d'accueil municipales.
- ◆ En cas d'accident ou de sinistre, la famille est avertie immédiatement par le personnel d'encadrement. Une déclaration est effectuée auprès de l'assurance de la Ville. Les familles doivent cependant également établir une déclaration auprès de leur assureur.

Inscription

Munissez-vous :

- ◆ du dernier justificatif de n° d'allocataire CAF
- ◆ d'un justificatif de domicile
- ◆ d'une attestation employeurs (jours + horaires) pour tous les accueils (périscolaires, accueils de loisirs, mercredi et accueil péri-AL...)
- ◆ d'une attestation du quotient familial (à renouveler en janvier **et** à chaque changement de situation). L'inscription n'est définitive que lorsque le service des affaires scolaires dispose de la fiche signalétique scolaire et périscolaire dûment complétée. Tout changement de situation professionnelle ou personnelle doit être systématiquement signalé au service affaires scolaires (qui se charge de prévenir les différents services concernés).

Côté santé

- ◆ Accueil des enfants présentant des troubles de la santé. Afin de favoriser l'accueil d'enfants présentant un problème de santé (ponctuel ou chronique), de handicap et de développer l'adoption de comportements adaptés et solidaires au sein des accueils, il est important que les parents informent les services concernés lors de l'inscription de leur enfant de toutes particularités ou besoins spécifiques en rapport avec un trouble de la santé ou du comportement. Dans l'intérêt de l'enfant, un projet d'accueil individualisé sera mis en place. Il peut s'agir d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour des problématiques allergiques ou de maladie ou d'une CAI (Convention d'Accueil Individualisé) pour les enfants en situation de handicap. **La demande de PAI est obligatoirement faite par écrit par les parents.** Ces projets sont établis avec les différents partenaires s'occupant de l'enfant. Ils organisent les modalités de la vie quotidienne de l'enfant dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques. Ils définissent les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein des différents moments organisés par les services municipaux (ex : restauration, accueil péri-scolaire, accueil de loisirs...). Merci pour votre compréhension et votre participation.
- ◆ Un enfant qui présente des signes incompatibles avec l'accueil (fièvre, boutons, maladie contagieuse) ne sera pas accepté. En aucun cas, le personnel municipal ne peut administrer un médicament à l'enfant (en dehors d'un PAI ou d'une ordonnance médicale pour traitement ponctuel).

Païement

- ◆ Le paiement s'effectue à terme échu, soit directement au service affaires scolaires en mairie (par chèque bancaire, carte bleue, espèces ou chèques-vacances) ou par courrier en adressant à ce service un chèque à l'ordre du Trésor Public et en ligne par le portail famille. Le règlement peut avoir lieu tous les jours ouvrables jusqu'à la date limite mentionnée sur la facture.
- ◆ Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF). Un tarif spécifique est mis en place pour les familles extérieures à la ville de Seclin.



Les jeunes Seclinois membres du Conseil Municipal des Enfants (CME), 33 s'investissent toute l'année pour la ville.

Guide Loisirs

Pour en savoir plus sur les activités proposées par les associations, vous pouvez contacter :

- ◆ le Service **Vie Associative** - Tél. : 03.20.62.91.10
- ◆ le Service des **Sports** - Tél. : 03.20.96.93.96

Ateliers artistiques



CMEM
03.20.32.24.50



Théâtre

Enfants 6/12 ans	lundi	de 17h30 à 18h45
	mardi	
Enfants 6/14 ans	mercredi de 16h30 à 17h45	
Enfants 11/17 ans	mercredi de 14h à 16h	

Arts Plastiques

Enfants 6/7 ans	mercredi de 9h à 10h30
Enfants 8/10 ans	mercredi de 10h30 à 12h
Adolescents 11/18 ans	mercredi de 14h à 15h30

Tarifs :

Seclinois : 50 € Extérieures : 150 €

- ◆ **Inscriptions seclinois** : du 1^{er} au 4 juillet, de 13h30 à 19h
 - ◆ **Inscriptions extérieures** : le 5 juillet, de 13h30 à 19h
- Inscriptions au CMEM** :
29 rue Abbé Bonpain

Piscine Municipale

La piscine municipale, située au complexe sportif Paul-Durot (rue du Président Allende), propose de nombreux créneaux d'ouverture au public. Elle accueille les scolaires.

Différentes animations : aquagym, natation loisirs (enfants et adultes), jardin aquatique 3/6 ans, séance seniors.

Plusieurs sections sportives y pratiquent leurs activités : clubs de natation, plongée, sauvetage aquatique.

IMPORTANT : port du bonnet de bain obligatoire.

Horaires d'ouverture :

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
Lundi	12h à 13h30	
Mardi	18h30 à 20h	10h à 11h45 / 12h à 13h30 / 14h à 16h30 / 18h30 à 20h30
Mercredi	12h à 13h30 / 15h à 16h30	12h à 13h30 / 14h à 16h30 / 18h30 à 20h30
Jeudi		10h à 11h45 / 12h à 13h30 / 14h à 16h30 / 18h30 à 20h30
Vendredi	12h à 13h30 / 18h30 à 20h	10h à 11h45 / 12h à 13h30 / 14h à 16h30 / 18h30 à 20h30
Samedi	9h à 11h30* / 15h à 17h45	10h à 11h45 / 13h à 17h45
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

* : demi-petit bassin aménagé pour les 0-3 ans

Animations (sauf vacances scolaires)

- ◆ Natation loisirs enfants : mercredi de 10h30 à 11h30 et de 14h à 15h (primaires) / 16h30 à 17h30 (CM2 et 6^{ème}) (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Natation loisirs adultes, à partir de 16 ans : jeudi de 18h30 à 19h30 (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Jardin aquatique : jeudi 17h à 17h45 (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Leçons de natation
- ◆ Aquagym (durée 45mn) : lundi 19h, mardi 12h15, mercredi 19h, jeudi 12h15 et 19h45, vendredi 16h15 (aquadouce) (Fonctionnement au ticket)

TARIFS

Entrée Seclinois : 2,20 €*

Entrée extérieur : 2,90 €

Carte de 10 entrées : 19,50* / 26 €

Carte animation annuelle : 105 / 160 €



Piscine
03.20.90.88.75

* sur présentation de la carte d'utilisateur seclinois délivrée à la piscine ou au service des sports sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité.

Centre Municipal d'Expression Musicale

Une structure diversifiée...
Un enseignement de qualité...
Le plaisir de jouer...

- Le CMEM propose une formation complète à partir de 5 ans (ou grande section de maternelle)
- Jardin musical, éveil musical, initiation musicale, formation musicale (enfants – adultes)
- Accès à l'instrument dès l'âge de 7 ans :
instruments enseignés :
violin, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, piano, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, saxhorn, percussions, batterie
- Pratiques collectives : ensemble de guitares, ensemble de percussions, département jazz, orchestres à cordes, ensemble de cuivres, classe d'orchestre, orchestre d'harmonie, 3 chorales (enfants, adolescents et adultes).

Tarifs :

Seclinois : de 15 à 112 €

Extérieurs : à partir de 160 €

◆ Inscriptions seclinois :

- . lundi 1^{er}, mardi 2 et jeudi 4 juillet, de 16h à 19h
- . Mercredi 3 juillet, de 9h à 12h et de 14h à 18h

◆ Inscriptions extérieurs :

- vendredi 5 juillet, de 16h à 19h

☎ CMEM
03.20.32.24.50

Bibliothèque Municipale Jacques-Estager

Médiathèques du Méantois
Mairie de Courcy-Tourcy 51200 Le Méant

La bibliothèque est ouverte à tous pendant toute l'année. L'inscription est gratuite pour tous Seclinois (la présence d'un parent est obligatoire pour les enfants). Elle permet d'emprunter des livres, des CD, un DVD, ... pendant 3 semaines, et d'utiliser un ordinateur.

L'inscription donne accès à toutes les bibliothèques du réseau du Méantois (Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, TEMPLERMARS et Vendeville).

Horaires d'ouverture :

Mardi	15h > 19h
Mercredi	10h > 12h / 14h > 19h
Jeudi	15h > 19h
Vendredi	15h > 19h
Samedi	10h > 17h

● Raconte-moi une Histoire

Deux fois par mois, la bibliothèque donne rendez-vous aux plus jeunes pour écouter des histoires à la bibliothèque.

● Club lecture

Une fois par mois, les jeunes lecteurs de 7 ans et plus ont l'occasion de participer au choix des romans jeunesse qui sont achetés par la bibliothèque.

Les participants à l'atelier peuvent emprunter les romans avant même que la bibliothèque les achète et suggérer ou déconseiller des acquisitions aux bibliothécaires.

La participation se fait à l'année scolaire.

L'atelier a lieu le mercredi en fin d'après-midi.

● Ateliers travaux manuels

Les enfants aussi ont droit à leurs ateliers travaux manuels. Tricot, papier, couture : il n'y a pas que les grands qui aiment fabriquer des objets !

Suivez le programme sur
<https://melantois.bibli.fr/>





Service Enfance Jeunesse Insertion
Château Guillemaud
Rue Marx Dormoy - 59113 Seclin
tél : **03.20.62.94.42**
jeunesse@ville-seclin.fr

Affaires Scolaires
Hôtel de Ville
89 rue Roger Bouvry - 59113 Seclin
tél : **03.20.62.91.15**
ecoles@ville-seclin.fr



Hôtel de Ville
89 rue Roger Bouvry - BP 60169
59471 Seclin cedex
tél : **03.20.62.91.11**

